

Procès-verbal de l'assemblée communale ordinaire du jeudi 20 décembre 2018 à 20 h 15 à la salle de paroisse.

Le président, M. Michel Stauffer, ouvre l'assemblée en présence de 34 personnes. M. Yves Simon, conseiller communal est excusé. L'ordre du jour est accepté tel que paru dans le journal officiel. MM Maurice Riedo et Etienne Girardin sont nommés scrutateurs.

Approbation du procès-verbal de l'assemblée communale extraordinaire du 27 septembre 2018.

L'article № 27 du règlement d'administration et d'organisation précise que le procès-verbal n'est plus lu lors de l'assemblée communale, mais peut être consulté sur le site internet de la commune et à l'administration. Aucune remarque n'est formulée. Il est donc accepté avec remerciements à son auteur pour sa fidèle rédaction.

Discuter et voter le budget de fonctionnement 2019, fixer la quotité d'impôts, la taxe immobilière et les autres taxes communales.

C'est le conseiller communal, M. Jésus Moreno, qui présente ce point. L'entrée en matière n'est pas combattue. Il précise qu'il s'agit ce soir uniquement de voter le budget de fonctionnement. Une assemblée extraordinaire sera agendée au printemps pour définir le budget d'investissements 2019, en fonction du bouclage des comptes 2018 et des prochaines directives au niveau du « MCH2 ». C'est également la dernière fois que le budget sera présenté sous cette forme puisque le budget 2020 sera établi en fonction du nouveau plan comptable précité. M. Jésus Moreno indique que le budget 2019 est basé sur une quotité d'impôts inchangée à 2,05 et qu'il est prévu une augmentation de la taxe du m³ d'eau et celle du m³ épuration de CHF 0.25 chacune pour tenir compte de la nouvelle loi sur la gestion de l'eau et le maintien de la valeur. La taxe m³ coûtera donc CHF 2.70 et celle du m³ épuration CHF 2.20 y compris la taxe micropolluants. Les autres taxes ne sont pas modifiées. Il informe également une baisse d'impôts au niveau des personnes morales et des frontaliers. La commune touchera par contre un montant de CHF 203'298.-- du fonds de compensation financière, alors que l'année 2018, elle a payé une somme de CHF 2'208.-- au fonds précité. Le budget 2019 prévoit un déficit de CHF 115'640.-- par rapport à un déficit annoncé de CHF 299'257.-- en 2018, soit un total de charges de CHF 4'643'990.-- et un total de produits de CHF 4'528'350.--. Les services communaux sont autofinancés. Vu que les comptes étaient à disposition sur le site internet de la commune et à l'administration, M. Jésus Moreno communique les principales différences, chapitre par chapitre, au moyen d'une présentation au beamer.

M. Jean-Claude Girardin se pose la question de savoir pourquoi la commune continue d'augmenter les taxes, alors que cela ne paraît pas encore très clair au niveau de la loi sur la gestion de l'eau et sur le maintien de la valeur, ainsi que les directives du « MCH2 ». Ne vaudrait-il pas mieux attendre des éléments clairs avant d'augmenter les taxes ? Il constate que le prix du m³ d'eau et m³ épuration est inférieur dans plusieurs communes.

Il lui est répondu qu'en principe le maintien de la valeur prévue à 100 % sera prochainement rediscuté au niveau cantonal et revu à 60 % au minimum en fonction de la situation des communes et selon les motions déposées au Parlement.

Toutefois, selon indications du canton, les prix actuels ne suffiront pas dans la plupart des communes à être conformes à la nouvelle loi. Le conseil communal préfère donc augmenter par paliers que d'être obligé de le faire en une seule fois comme déjà expliqué les années précédentes.

Par exemple, en ce qui concerne l'épuration, si le projet « SEPE+ » avait été accepté, un prix de CHF 4,77 par m³ en moyenne avait été calculé. Toutes les communes devaient payer plus cher en restant seules, à part Porrentruy qui avait des fonds importants. Les taxes de base et de consommation devront être ajustées. La commune fait partie du syndicat d'épuration des eaux usées de Porrentruy et environs « SEPE » et paye sa contribution en fonction du nombre d'équivalents-habitants pour le fonctionnement de la step en plus des canalisations communales. Lors du curage et le passage des caméras cet automne, il a été constaté de graves problèmes dans les canalisations qui nécessiteront des travaux importants dans plusieurs secteurs du village, comme la « Route de St-Gilles » et « Sous la Roche Bourquin ». Il en est de même pour l'eau propre. Un plan général d'alimentation « PGA » est également en cours

Le canton devrait pouvoir fournir un règlement type sur la gestion des eaux aux communes dans le courant de l'année prochaine. Ce règlement sera étudié par le conseil communal avant de le déposer publiquement en vue d'une adoption par l'assemblée communale. Chaque citoyen aura ainsi la possibilité d'intervenir pour régler les détails, comme par exemple l'utilisation de l'eau pour les jardins, etc.

La proposition de M. Jean-Claude Girardin de ne pas augmenter en 2019 les taxes de m³ d'eau et d'épuration est soumise au vote par rapport à la proposition du conseil communal d'augmenter de CHF 0.25. Cette dernière l'emporte par 22 contre 7 voix.

Le budget est ensuite mis au vote et c'est à l'unanimité qu'il est accepté, tel que présenté par le conseil communal, basé sur une quotité d'impôts de 2,05 et une taxe immobilière de 1,3‰ de la valeur officielle et l'augmentation des taxes d'eau propre et eaux usées de CHF 0.25 chacune. Les autres taxes restent identiques à celles de 2018. Le budget 2019 prévoit un déficit de CHF 115'640.--.

Divers

M. Joseph Girardin revient sur le problème du chemin « Sous le Bois » dont l'éboulement n'a pas encore été réparé. En effet, il lui est répondu que des études hydrogéologiques supplémentaires dans la zone ont été exigées par le canton afin de pouvoir obtenir un subventionnement. Pour l'instant, il est encore possible d'accéder à sa ferme, mais il craint une dégradation plus importante pour l'hiver. Le chemin par la « Gypsière » serait dégagé si nécessaire.

M. le maire Ernest Gerber énumère une liste non exhaustive des dossiers traités par le conseil communal durant l'année 2018, soit l'achat des locaux de l'« UAPE », l'étude du secteur « école », l'étude du « PDR », le dossier « Collonge », la pollution de l'ancienne usine « CorTech », les « moloks », la faisabilité des abris aux arrêts postaux, la rénovation du local des douches de l'école, l'achat d'un système de détection des fuites sur les hydrantes, le remplacement des ordinateurs de l'école, l'étude de l'installation d'un nouvel accumulateur de 20'000 litres pour le chauffage à distance, l'étude de l'éboulement du chemin « Sous le Bois », l'étude de l'achat d'un défibrillateur, l'entretien des ponts en bois sur la « Cornoline », la signalisation du chemin entre Cornol et Miécourt, la mise en place d'un plan général d'alimentation en eau « PGA », la terminaison des travaux de la « Cornoline », la recherche d'un

médecin, le dossier de la patinoire, les discussions avec l'entreprise « Prétat SA » pour l'achat de terrains supplémentaires et la reprise de l'ancien terrain par l'entreprise, la réfection de la cuve du réservoir d'eau, l'étude du dossier du « MCH2 », l'étude de la desserte postale, la mise en place de cartes de stations forestières, le raccordement en eau « Lachat SA », l'organisation du « Clean UP » le 14 septembre 2018, l'organisation de « Cornol Bouge » en mai 2018, la mise à disposition de pommes aux principales entreprises et de la halle de gymnastique aux entreprises « Tag Heuer SA » et « Prétat SA » une fois par semaine entre midi et treize heures, la convention du réseau d'eau « A16 », l'achat de terrains à la famille de M. Jean-Paul Studer, le curage et le visionnage des canalisations, le changement de cantonnier, l'étude du regroupement du « SIS » à Courgenay, la mise en place du système « 5 G » en collaboration avec « Swisscom » en 2021.

Il remercie les membres du conseil, les employés et les citoyens et leur souhaite une heureuse année 2019 et les invite à rester pour fraterniser autour du verre de l'amitié après l'assemblée.

Il est 21 h 10 lorsque le président lève l'assemblée avec ses meilleurs vœux pour l'année 2019.

Au nom de l'assemblée communale	
Le président :	Le secrétaire :
M. Stauffer	G. Villard

